

Le 6 novembre est la Journée internationale pour la prévention de l'exploitation de l'environnement en temps de guerre et de conflit armé, le 16 novembre est la Journée internationale pour la tolérance, le 20 novembre est la Journée mondiale de l'enfance, le 25 novembre est la Journée internationale pour l'élimination de la violence contre les femmes, et le 29 novembre est la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

Nouvelles d'octobre 2012

Compilé par Trudy Huskamp Peterson, présidente, HRWG

Cet article est le troisième d'une série de brèves discussions sur les principes d'accès aux archives adoptés par le Conseil international des archives lors de son assemblée générale annuelle en août 2012.

Principe 2. Les institutions d'archives font connaître l'existence des archives, y compris celles qui ne sont pas communicables, ainsi que l'existence de mesures limitant la communicabilité des archives.

Les usagers doivent être en mesure de localiser l'institution d'archives conservant les documents qui les intéressent. Les archivistes fournissent gratuitement des informations sur leur établissement et les archives qu'il détient. Ils informent le public des clauses générales d'utilisation des fonds en accord avec les mandats légaux, les politiques et les règlements de l'institution. Ils veillent à ce que les descriptions des fonds d'archives soient à jour, exactes et conformes aux normes internationales de description. Les archivistes partagent avec les usagers les versions non définitives des descriptions des archives si les versions finales font défaut, sous réserve que cela ne compromette pas la sécurité des archives ou n'aille pas à l'encontre de mesures nécessaires limitant la communicabilité.

Les institutions qui permettent la consultation publique d'une partie quelle qu'elle soit de leurs archives publient une politique d'accès. Les archivistes partent du principe que les archives sont communicables ; ils veillent à ce que les clauses de non-communicabilité soient rédigées de façon claire afin que le public puisse les comprendre, et qu'elles soient appliquées de façon cohérente.

Les usagers ont le droit de savoir si oui ou non une série particulière, un dossier, un document ou une partie d'un document existent, même s'ils sont exclus de la consultation ou ont été détruits. Les archivistes rendent public le fait qu'il existe des archives non communicables par le biais de descriptions précises, de l'insertion de témoins ou l'utilisation de marqueurs électroniques. Les archivistes fournissent le maximum d'informations sur les documents non communicables, y compris le motif de la non-communicabilité et la date à laquelle les documents seront examinés pour voir s'ils sont communicables ou deviendront communicables, à condition que la description ne révèle pas l'information sur laquelle porte la non-communicabilité, ou ne viole pas une loi ou un règlement contraignants.

Ce principe est le premier des sept principes qui mettent l'accent sur la relation entre les archives et l'utilisateur. Quatre idées distinctes sont réunies dans le principe: les archives fournissent des informations sur l'institution (ses heures d'ouverture, son emplacement, ses règles), des informations sur les documents détenus par l'institution (à la fois accessibles et non-accessibles pour la recherche), des informations sur les restrictions qui s'appliquent en général aux fonds d'archives et des informations sur la non-communicabilité spécifique de certains éléments dans les séries de documents qui sont disponibles pour la recherche. Les raisons de fournir cette gamme de renseignements vont du pratique (les chercheurs ne devraient pas être forcés de passer du temps à essayer de localiser les documents qui se trouvent dans un dépôt d'archives fermé à l'usage du public) à l'éthique (les utilisateurs doivent être conscients que les archives qui leur ont été fournies ont eu certains éléments retirés et devraient développer leurs conclusions et leurs interprétations en sachant qu'ils n'ont pas tout vu).

Voici deux exemples de problèmes que produit le manque d'information sur les archives.

Le Guatemala a créé une commission de vérité en 1997, à la fin de la guerre civile. Quand elle a commencé ses investigations, la commission a demandé à voir les archives de la police. La police a nié avoir quelques archives que ce soit, prétendant qu'ils avaient détruit tous leurs dossiers à la suite des accords de paix de 1996. Ainsi, la commission de vérité a rédigé son rapport sans avoir accès aux archives de la police. Ce n'est qu'en 2005, une demi-douzaine d'années après la publication du rapport, que le médiateur du personnel des droits humains du Guatemala est tombé accidentellement sur les archives de la police. Les archives, des centaines de milliers de documents, sont maintenant organisées, décrites et utilisées pour poursuivre et condamner les policiers et d'autres fonctionnaires du gouvernement pour des crimes commis pendant la longue guerre civile guatémaltèque de la dernière moitié du 20^{ème} siècle.

L'affaire du Guatemala était un déni généralisé de l'existence des archives, mais le déni est également un problème au niveau du document et de l'objet. Si un document est retiré d'un dossier sans qu'un marqueur de retrait soit inséré à sa place ou si une partie d'un document électronique est supprimé sans remplacement de la suppression par une quantité égale de marqueurs d'espace, le chercheur croit à tort qu'il a tout vu alors que ce n'est pas le cas. La suppression électronique est devenue un problème aux États-Unis lorsque le Conseil national de sécurité (NSC) a expurgé une partie d'un document électronique, n'a introduit aucune marque de remplacement, et l'a publié. Un chercheur a fini par découvrir l'omission, et le NSC, embarrassé, a dû insérer des marqueurs d'espace à l'endroit où l'information avait été supprimée et republier le document.

En somme, ce Principe postule que les archivistes sont honnêtes avec les chercheurs au sujet de l'institution, des documents qu'elle détient, et des règles qu'elle suit. Les chercheurs n'en attendent pas moins.

Nouvelles de HRWG. Une révision de la directive "Application d'ISAD-G pour les archives des droits humains" est disponible sur <http://icarchives.webbler.co.uk/13758/standards/application-of-isadg-for-human-rights-archives.html> et <http://icarchives.webbler.co.uk/3331/resources/archives-and-human-rights-resources.html>

Nouvelles internationales.

Nations Unies. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a publié un rapport intitulé "L'utilisation d'Internet à des fins terroristes." Il fait valoir que la conservation des données par les fournisseurs d'accès à Internet est nécessaire pour combattre le terrorisme en ligne. Il cite quelques pays de l'Union européenne qui déclarent que "la conservation des données sont les seuls moyens d'enquêter sur certains crimes impliquant la communication par Internet, tels que les échange par clavardage (chat), qui sont seulement traçables à travers les données de trafic sur Internet." Le rapport note que certains états ont également utilisé les données conservées par les fournisseurs de services "pour blanchir des personnes soupçonnées de crimes, sans avoir à recourir à d'autres méthodes de surveillance plus intrusives, telles que l'interception et les perquisitions." Le rapport se trouve à http://www.unodc.org/documents/frontpage/Use_of_Internet_for_Terrorist_Purposes.pdf
Pour un nouvel article sur le rapport, voir <http://www.zdnet.com/un-sides-with-law-enforcement-over-data-retention-7000006274/>

Tribunal spécial pour la Sierra Leone. Dans une interview avec l'Institut international de la paix, le Président de la Cour et le greffier ont décrit le rôle du Mécanisme résiduel (l'entité qui continuera le travail de la Cour après que les derniers procès en cours sont terminés) ; il aura trois responsabilités: la protection des témoins, le maintien des archives et la surveillance des prisonniers qui ont été condamnés par la Cour. <http://theglobalobservatory.org/interviews/370-interview-with-justice-shireen-avis-fisher-and-registrar-binta-mansaray-from-the-special-court-for-sierra-leone-.html>

Union européenne. L'Union européenne étudie actuellement une « Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (Règlement général sur la protection des données) », qui se trouve <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:52012PC0011:EN:NOT>
Les archivistes nationaux des pays membres de l'UE ont discuté de ce projet de règlement lors de deux réunions (Copenhague, mai 2012, et Nicosie, octobre 2012) et ont convenu qu'il ne prend pas suffisamment en compte les besoins particuliers des archives. Ils ont élaboré des propositions d'amendements et ont demandé au président d'Euribca, Karel Velle, d'envoyer la proposition à la

Commission européenne avec une explication du point de vue des archivistes.
http://ec.europa.eu/transparency/archival_policy/eur_arch_group/meetings_en.htm) Merci à Guilia Barrera pour cette information.

Général. *Access Info Europe*, une organisation de la société civile, mène un projet visant à élaborer des Normes de transparence du gouvernement. Le projet des principes, qui insiste sur la transparence, la participation et la responsabilisation, est disponible pour commentaires sur http://www.opengovstandards.org/?page_id=60

Arménie/Turquie. Taner Alcam, dans un discours qu'il a prononcé à la John F. Kennedy School of Government de l'Université d'Harvard sur son récent livre sur le génocide arménien pendant la Première Guerre mondiale, a discuté des preuves qu'il a trouvées dans les archives turques auxquelles il avait accès. Il a souligné l'importance des documents de l'Office Cypher, qui a conservé un dossier de la "communication télégraphique entre le bureau central et les provinces."
<http://www.mirrorspectator.com/2012/10/22/akcam-says-turkish-archives-show-genocide-planning-by-central-government/>

Autriche/Israël. Yaacov Lozowick, l'archiviste de l'État d'Israël, a annoncé la décision rejetant une demande de la communauté juive en Autriche de retourner les archives envoyées de Vienne à Israël dans les années 1950. La question a été renvoyée aux Archives d'Etat par la Cour de district de Jérusalem. La communauté juive de Vienne avait déposé une demande de retour en mai 2001 (voir les Nouvelles HRWG de mai 2011). Pour voir le rapport de la décision sur le site Web des Archives nationales d'Israël :

http://www.archives.gov.il/ArchiveGov_Eng/about/Notices2/ViennaJewishcommunity.htm

Pour un article dans le *Jerusalem Post*, voir :

<http://www.jpost.com/JewishWorld/JewishNews/Article.aspx?id=288111>

Bosnie/Croatie/Serbie. Des représentants des gouvernements de la Bosnie-Herzégovine, la Croatie et la Serbie ont convenu de créer une base de données régionale des personnes qui sont toujours portées disparues depuis les guerres des Balkans des années 1990. On estime que 40'000 personnes ont été portées disparues, dont 70% sont désormais prises en compte.
<http://www.ic-mp.org/press-releases/regional-list-of-missing-persons-from-the-conflicts-in-the-former-yugoslavia-to-be-createdregionalna-lista-nestalih-osoba-tokom-sukoba-u-bivsoj-jugoslaviji-bitici-ce-uspostavljenajena/#more-1669>

Egypte/Israël. Histoire sans fin, les autorités égyptiennes ont saisi près de 1.7 millions de documents mis dans 13 grands conteneurs qui ont été exportés vers la Jordanie, apparemment pour être ensuite réexpédiés en Israël. Les documents, ont indiqué diverses sources, auraient été volés lors des émeutes du 16 décembre 2011 de l'Institut d'Egypte, une institution de recherche du Caire. Les documents sont censés fournir des détails sur les propriétés juives au Caire. Pour avoir le point de vue du *Times of Israel* : <http://www.timesofisrael.com/jewish-ownership-documents-confiscated-by-cairo-on-national-security-grounds/>; pour le compte rendu de *PressTV*, voir <http://www.presstv.ir/detail/2012/10/29/269278/egypt-prevents-mossad-planned-theft/>

France/Sénégal. Le président français François Hollande a annoncé, lors de sa visite au Sénégal, que la France donnera au Sénégal "les archives sur un massacre de soldats africains qui luttent

pour la France durant la Seconde Guerre mondiale", a rapporté *Radio France Internationale*. Les documents contiennent des informations sur la répression par la France d'une mutinerie de soldats africains dans le régiment français posté à Thiaroye en 1944. Les soldats avaient été faits prisonniers par les Allemands, et quand ils ont été libérés, ils ont exigé recevoir le même traitement que les soldats français. <http://www.english.rfi.fr/africa/20121013-hollande-promises-give-colonial-era-massacre-archives-senegal>

France/Etats-Unis. Des lettres écrites en temps de guerre par un Français dans un camp de travail nazi sont apparues dans un magasin d'antiquités de l'État américain du Minnesota.

Apparemment, les Allemands confisquaient les lettres, mais la question de savoir comment elles se sont retrouvées sur le marché des antiquités n'est pas claire. La femme qui a acheté les lettres dans le Minnesota a trouvé un autre lot en Californie. Elle va toutes les retourner aux enfants de cet homme, qu'elle a retrouvés après "une recherche d'un an avec l'aide d'un généalogiste", a rapporté *The Daily Telegraph*.

<http://www.telegraph.co.uk/history/world-war-two/9594356/Wartime-letters-of-French-father-in-Nazi-labour-camp-resurface.html>

Allemagne/Israël. Un tribunal israélien a jugé que des milliers de manuscrits écrits par Franz Kafka et son ami Max Brod, qui sont en la possession des filles de la secrétaire de Brod, doivent être remis à la Bibliothèque nationale d'Israël. Les Archives littéraires allemandes de Marbach voulaient acheter les manuscrits; la décision exclut cette option pour les personnes qui les possèdent actuellement.

<http://www.telegraph.co.uk/news/worldnews/middleeast/israel/9607792/Family-lose-39-year-legal-battle-over-Franz-Kafka-portfolio.html>

Japon/Corée. Le Japon et la Corée revendiquent chacun la propriété d'une île dans la mer qui sépare les deux pays. Les Archives nationales de Corée restaurent actuellement une carte créée par le gouvernement japonais en 1936 qui marque les îles comme faisant partie du territoire coréen. La Corée était une colonie du Japon de 1910 à 1945.

http://www.arirang.co.kr/News/News_View.asp?nseq=139194&code=Ne2&category=2

Nouvelles nationales.

Bosnie. *Radio Free Europe / Radio Liberty* a déclaré que sept institutions culturelles sont fermées en raison de manque de fonds. Celles-ci incluent le Musée National (qui détient le célèbre manuscrit Haggadah de Sarajevo), la Bibliothèque nationale, le Musée historique, les Archives nationales du film, le Musée des Arts de la littérature et du théâtre, et la Bibliothèque nationale pour les aveugles. <http://www.rferl.org/content/bosnia-museum-set-to-close-doomed-by-dayton/24728638.html>

Colombie. La première série des propriétés saisies par les guérilleros des FARC ont été restituées à leurs propriétaires précédents, selon *colombiareports.com*. Des documents sur les ordinateurs du chef des FARC El Mono Jojoy, qui a été tué en septembre, ont montré que les FARC avaient "au moins 96 morceaux de terre sous leur propriété, atteignant environ 121'000 hectares au total, y compris un supplément de 66 595 animaux et un coût total estimé à plus de 36 millions de

dollars". Le ministère de l'Agriculture aurait reçu 21'000 réclamations de personnes déplacées pour environ 4 millions d'acres. <http://colombiareports.com/colombia-news/news/26266-land-stolen-by-farc-to-be-returned-santos.html>

République tchèque. Vingt-huit personnes sont mortes en République tchèque et d'autres sont tombés malades en Pologne et en Slovaquie pour avoir bu de l'alcool contenant du méthanol, qui a été produit en République tchèque. Le gouvernement tchèque a annoncé qu'à l'avenir tous les spiritueux produits en République tchèque auront un "certificat d'origine détaillé et contiennent des informations sur la production et la distribution. Les spiritueux auront également de nouveaux timbres et les ventes seront légalisées", a rapporté *huffingtonpost.com*. http://www.huffingtonpost.com/2012/09/24/czech-tainted-alcohol-methanol-poisoning_n_1909316.html

Danemark. Deux hommes ont été arrêtés pour avoir volé des documents provenant des archives d'Etat relatifs à l'occupation nazie du Danemark pendant la Seconde Guerre mondiale. Des sources non identifiées ont déclaré à un journal danois que dans les éléments volés figurent "des rapports de police, des dossiers des tribunaux et des cas de déserteurs liés à la guerre", a déclaré *The Telegraph*. <http://www.telegraph.co.uk/history/world-war-two/9634459/Irreplaceable-Nazi-era-documents-stolen-from-Danish-archives.html>

Allemagne. Bernhard Post, l'archiviste de Thuringe, a été interviewé par la *Thüringer Allgemeine* concernant la destruction des archives de la police de Thuringe qui touchaient au métrou national-socialiste (voir rapport dans les Nouvelles HRWG de septembre 2012). www.thueringer-allgemeine.de/web/zgt/leben/detail/-/specific/Archivrecht-wurde-bei-Vernichtung-von-NSU-Akten-verletzt-1240932012

Irlande. *The Irish Times* a rapporté que deux femmes qui ont été « illégalement » adoptées à la naissance ont appelé le ministre de l'Enfance à communiquer les archives d'Etat qui leur permettraient de retrouver leurs mères biologiques. <http://www.irishtimes.com/newspaper/breaking/2012/10/04/breaking38.html>

Israël. *United Press International* et d'autres sources ont signalé un document qui a été déclassifié par la Cour suprême d'Israël et qui montre que quand l'armée israélienne a ordonné le blocus de la bande de Gaza en 2008, elle "a calculé le plus petit nombre de calories que les Gazaouis nécessitaient pour éviter la malnutrition". Le Ministère de la Défense israélien s'oppose à la publication du document, qui a été intitulé « Consommation alimentaire dans la bande de Gaza - Lignes rouges ». http://www.upi.com/Top_News/World-News/2012/10/18/Israel-counted-calories-to-limit-Gaza-food/UPI-48451350543600/

Italie. En avril 2012, un groupe de journalistes, de fonctionnaires, d'universitaires et de militants politiques ont lancé une campagne pour une loi sur la liberté italienne du droit de l'information en conformité avec les normes internationales. <http://www.foia.it/>. Les archivistes jouent un rôle important dans ce groupe. Depuis 1990, l'Italie possède une loi qui prévoit l'accès aux documents détenus par les administrations publiques, mais la loi précise que les demandeurs d'information doivent avoir accès pour des raisons juridiques ; une modification de 2005 a clairement énoncé que les pétitions pour y accéder et "visant à un contrôle général sur les actions de l'administration

publique" ne sont pas recevables. La loi italienne est donc actuellement très loin de se conformer aux normes internationales en matière de liberté d'information. Merci à Giulia Barrera pour cette information.

Corée. Bien que cet article ne soit qu'indirectement lié aux droits humains spécifiques, il s'agit d'une utilisation innovante des archives pour étudier la biologie et la santé humaine. Une étude publiée dans la revue *Current Biology* a utilisé les archives généalogiques de 81 eunuques coréens, écrites en 1805, afin de déterminer combien de temps ils ont vécu ; elle a vérifié les données en utilisant les Annales de la Dynastie Chosun et le Journal du Secrétariat Royal. Elle a ensuite comparé les données avec d'autres informations montrant combien de temps les hommes non castrés vivaient à cette époque. Elle a découvert que les eunuques vivaient environ 14 à 19 ans de plus que « les hommes non castrés de statut socio-économique similaire » et « l'incidence de centaines parmi les eunuques Coréens est au moins 130 fois plus élevée que celle des pays développés d'aujourd'hui ». L'étude a conclu que "les hormones sexuelles mâles diminuent la durée de vie chez les hommes". <http://download.cell.com/current-biology/pdf/PIIS0960982212007129.pdf?intermediate=true>

Népal. Le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a publié le *Rapport de conflit au Népal*. Le rapport est accompagné d'une base de données de "quelque 30'000 documents, connus sous le nom des *Archives de référence de la justice transitionnelle*" qui documente "jusqu'à 9'000 violations graves des droits de l'homme ou du droit international humanitaire", qui auraient été commises pendant la guerre civile de 1996 à 2006. (Voir article connexe en septembre 2012 des Nouvelles HRWG. Pour le communiqué de presse, voir : <http://www.un.org/apps/news/story.asp?NewsID=43231&Cr=nepal&Cr1=#>. Pour le rapport, voir : http://www.ohchr.org/Documents/Countries/NP/OHCHR_Nepal_Conflict_Report2012.pdf

Nouvelle-Zélande. Un blogueur a indiqué qu'il avait pu aller dans n'importe quel bureau WINZ (Travail et revenu en Nouvelle-Zélande) du ministère national du Développement social, utiliser un kiosque self-service, et regarder les fichiers sur les médecins, les adoptions, les recouvrements de créances, les enquêtes sur les fraudes, les informations sur les soins et la protection, et autres éléments analogues. Il a signalé que le ministère "mettait les kiosques hors ligne jusqu'à ce que le problème soit résolu." <http://publicaddress.net/onpoint/msds-leaky-servers/>

Philippines. Dans le conflit de longue date qui existe entre le gouvernement et les peuples indigènes à Mindanao, le négociateur pour la paix a déclaré que les personnes qui "ont injustement perdu leurs terres seront indemnisées", a rapporté le *Philippine Daily Inquirer*. Le négociateur a déclaré que les demandeurs devront montrer des preuves, "un droit de propriété qui est reconnu par le système Torrens ou un contrat avec le gouvernement doit être respecté", a-t-il déclaré. Il n'explique pas comment les demandeurs peuvent obtenir la documentation nécessaire. <http://newsinfo.inquirer.net/287374/christians-moros-who-lost-their-lands-to-be-compensated-says-leonen>

Russie. Les preuves vidéo d'une émeute le 6 mai à Moscou sont interprétées différemment par le gouvernement et l'avocat de Mikhail Kosenko, une des personnes arrêtées à l'époque. L'avocat de Kosenko dit que la vidéo montre "un groupe de personnes agressant la police alors que Kosenko se tient de côté", et le groupe des droits de l'homme Mémorial dit qu'il y a "de nombreux

enregistrements vidéo montrant des policiers qui commettent clairement des actes criminels," a signalé *Radio Free Europe/Radio Liberty*. La commission d'enquête de l'émeute a demandé au Bureau du Procureur général d'envoyer Kosenko dans un établissement de santé mentale pour un « traitement d'office », un écho inquiétant des pratiques en cours à l'époque soviétique. <http://www.rferl.org/content/russia-protesters-putin-psychiatric-treatment/24741458.html>

Dans une autre affaire qui tourne autour de preuves vidéo controversées, Leonid Razvozhayev, une figure de l'opposition russe, a été arrêté et a avoué, dit-il, sous la torture. Une chaîne de télévision pro-Kremlin a diffusé des images qui montrent soit-disant trois personnes, dont Razvozhayev, "conspirant pour provoquer de la violence en Russie dans un complot financé par un fonctionnaire géorgien", a rapporté *Radio Free Europe/Radio Liberty*. <http://www.rferl.org/content/razvozhayev-tortured-and-forced-to-confess/24749659.html>

Tatarstan. Et dans la république russe du Tatarstan, les enquêteurs examinent une vidéo enregistrée par des caméras de surveillance, obtenue on ne sait comment et publiée par un groupe local des droits humains qui "montre comment les policiers ont prétendument torturé à mort Pavel Drozdov dans un commissariat de police à Kazan, la capitale du Tatarstan, en février", a écrit *Radio Free Europe/Radio Liberty*. <http://www.rferl.org/content/police-tatarstan-hit-by-new-torture-scandal/24750963.html>

Serbie. Un tribunal serbe a déclaré que Dragoljub Mihailovic, le commandant du mouvement tchetnik royaliste pendant la Seconde Guerre mondiale, est décédé le 31 juillet 1945, basé sur "l'examen de documents officiels". *Radio Free Europe / Radio Liberty* signale que l'arrêt "est une condition préalable pour la réhabilitation juridique possible d'une des figures les plus controversées de l'histoire moderne serbe." Pour un avant-goût de la controverse, lire les commentaires sur l'article à <http://www.rferl.org/content/draza-mihailovic-rehabilitation-tension-in-society/24730615.html>. Quelques jours après la décision du tribunal, une ONG serbe a déposé un recours: http://www.balkaninsight.com/en/article/ngo-appeals-decision-on-ex-chetnik-leader-death?utm_source=Balkan+Transitional+Justice+Daily+Newsletter&utm_campaign=5bd36ea4c5-RSS_EMAIL_CAMPAIGN&utm_medium=email

Singapour. Le Parlement de Singapour a adopté un projet de loi sur la protection des données personnelles en 2012. Elle s'applique uniquement au traitement des données par le secteur privé, étant donné que le traitement des données par des organismes publics (ou organisations agissant pour le compte d'organismes publics) est déjà protégé par des règles internes du gouvernement. Selon certaines sources, le projet de loi deviendra loi en janvier 2013, exécutoire après 18 mois. [http://www.huntonprivacyblog.com/2012/10/articles/singapore-parliament-passes-personal-data-protection-act/?utm_source=feedburner&utm_medium=feed&utm_campaign=Feed:+PrivacyInformationSecurityLawBlog+\(Privacy+%26+Information+Security+Law+Blog\)](http://www.huntonprivacyblog.com/2012/10/articles/singapore-parliament-passes-personal-data-protection-act/?utm_source=feedburner&utm_medium=feed&utm_campaign=Feed:+PrivacyInformationSecurityLawBlog+(Privacy+%26+Information+Security+Law+Blog))

Espagne. Le deuxième projet de la loi espagnole sur la transparence et l'accès à l'information publique et la bonne gouvernance a été publié en mai, et en juillet, le Conseil du gouvernement espagnol a approuvé le texte et l'a envoyé au Parlement. Un groupe d'experts créé par le gouvernement pour donner des conseils dans ce domaine, qui comprend Rosana de Andrés comme présidente de l'Association espagnole des archivistes des services publics, n'avait pas

encore terminé son rapport, mais le gouvernement a décidé de ne pas attendre.

<http://www.leydetransparencia.gob.es/anteproyecto/index.htm>

En septembre, la Coalition pro-Access de plus de 50 ONG et associations civiles (dont 5 associations d'archives) a envoyé un rapport et des propositions de modification de la loi aux députés du Parlement espagnol. http://www.proacceso.org/wp-content/uploads/Propuestas_Coalicion_Pro_Acceso.pdf. Merci à Antonio Gonzalez-Quintana pour ces mises à jour.

Afrique du Sud. L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi de protection des renseignements personnels en septembre. La *South African History Archive* (SAHA) l'a appelée un "amalgame", dans un écrit qui explique qu'elle apporte des changements positifs à la promotion actuelle de la Loi sur l'accès à l'information (PAIA), mais introduit "des exigences à l'égard des renseignements personnels qui ont d'énormes implications pour la collecte, le traitement et l'accès aux documents d'archives".

http://www.saha.org.za/news/2012/September/national_assembly_passes_protection_of_personal_information_bill.htm

SAHA a présenté une demande liée à la loi PAIA au Service de police sud-africain pour "tous les documents" relatifs à un jeune militant sud-africain qui a été tué par la police le 9 juillet 1987. En réponse, le Service de police a déclaré qu'aucun dossier n'a pu être trouvé, y compris les dossiers des policiers qui étaient stationnés dans la région lorsque le meurtre a eu lieu, ou les états de service d'un policier. SAHA écrit: «L'absence de ces documents, qui auraient clairement existé à un moment donné, est la preuve de la destruction systématique des documents attestant de violations des droits humains commises par le gouvernement de l'apartheid.»

http://www.saha.org.za/news/2012/October/wiped_clean_from_the_saps_archives.htm

Le Conseil du patrimoine national de l'Afrique du Sud a accueilli la Conférence internationale sur les archives de la Libération du 31 octobre au 2 novembre 2012. Un article paru dans *BDLive* souligne l'importance de la conservation de la musique et surtout du jazz comme "aspect encore vivant de notre patrimoine de la libération."

<http://www.bdlive.co.za/life/entertainment/2012/10/31/jazz-archives-are-not-neutral>

Syrie. En août, Amnesty International USA a demandé aux technologies géospaciales et au Human Rights Project de l'Association Américaine pour l'Avancement de la Science d'enquêter sur la véracité des informations des rapports liés aux droits de l'homme découlant de l'escalade du conflit à Alep, en Syrie. En utilisant l'analyse de l'imagerie satellitaire, le Projet a documenté une période de deux semaines (9-23 août) du conflit dans et autour de la ville d'Alep avec des images époustouflantes. <http://srhrl.aas.org/geotech/syria/aleppo.htm>

Dans un essai marquant intitulé "Préserver les traces écrites de Syrie", publié dans *The National Interest*, Alexander Joffe affirme: «Quand le régime de Bachar al-Assad sera détruit ou poussé hors de Damas, il laissera derrière lui une capitale détruite et des documents sans précédent sur le soutien des groupes terroristes et les affaires secrètes avec la Russie, l'Iran et la Corée du Nord. Ce que nous comprendrons de ces archives sera façonné par les documents qui seront conservés et analysés. Ce que les Syriens comprendront d'environ quarante ans de règne du parti Baas

fasciste et de ses crimes contre le peuple syrien dépend aussi de la conservation de quelque chose de vital bien que peu visible : les archives et les dossiers du régime".

<http://nationalinterest.org/commentary/preserving-the-syrian-paper-trail-7590>

Royaume-Uni. Dans un blog sur l'affaire en cours de Jimmy Savile, la personnalité de la BBC maintenant dénoncée comme prédateur sexuel, le rédacteur affirme que: "pour que le cas avance, la police aura besoin de preuves pour corroborer les allégations. Ce dont nous avons besoin, ce sont les dossiers qui lient Savile aux domiciles des enfants en dehors des visites officielles, au moment où les victimes présumées étaient présentes". Il craint que les dossiers ne soient pas adéquats, car un rapport sur les maisons d'enfants écossais mentionne un archivage des documents plutôt pauvre. <http://lawrenceserewicz.wordpress.com/2012/10/10/finding-jimmy-savile-the-shaw-report-haunts-englands-archives/>

Les statistiques officielles publiées par le gouvernement britannique démontre "qu'au moins 1.8 million de documents sensibles ont disparu des services de santé en seulement 12 mois", dans 16 incidents majeurs, a rapporté le *Telegraph*. "Parmi les infractions sont inclus des documents contenant des données sécuritaires jetés dans les poubelles publiques et des documents électroniques mis en vente sur un site d'enchères sur Internet."

<http://www.telegraph.co.uk/health/healthnews/9640168/NHS-lost-1.8-million-patient-records-in-a-year.html>

États-Unis. Un article de fond sur le nouveau système "Next Generation Identification" du Bureau fédéral d'Investigation, publié dans *The American Independent*, rapporte que la base de données NGI permettra au Bureau "d'intégrer un vaste éventail de données médico-légales puisées dans les administrations de surveillance locales et étatiques, y compris les empreintes digitales et palmaires, les cicatrices et les tatouages, et les photos du visage". Les défenseurs des libertés civiles et de la confidentialité craignent que les directives de confidentialité pour l'utilisation des données "soient insuffisantes et ne parviennent pas à empêcher que des informations sur des civils innocents ne soient enregistrées dans le système".

http://www.huffingtonpost.com/2012/10/24/fbi-facial-recognition_n_2009690.html

La presse mentionne une autre base de données américaine intitulée "liste des éliminations" qui "contient les noms des personnes soupçonnées de terrorisme mise en contraste avec une comptabilité des ressources mises en place pour les traquer", a rapporté le *Washington Post*. La base de données est maintenue par le National Counterterrorism Center (NCTC) ; elle est conçue pour être maintenue en activité "pendant des années", a indiqué le journal,

http://www.washingtonpost.com/world/national-security/plan-for-hunting-terrorists-signals-us-intends-to-keep-adding-names-to-kill-lists/2012/10/23/4789b2ae-18b3-11e2-a55c-39408f6e6a4b_story.html

Les violations des informations confidentielles continuent à se produire. Le 1er octobre, les pirates ont publié des milliers de documents personnels de 53 universités, principalement des États-Unis, mais aussi une de la Suisse [université de Zurich]. La publication incluait quelques 36'000 adresses e-mail, noms, noms d'utilisateur, mots de passe, adresses et numéros de téléphone des étudiants, des professeurs et du personnel. Dans certains cas, les documents incluait les dates de naissance des étudiants et des informations sur les salaires des employés

de l'université. <http://bits.blogs.nytimes.com/2012/10/03/hackers-breach-53-universities-dump-thousands-of-personal-records-online/?ref=technology>

Le Southern Environmental Law Center a également été touché par les pirates, qui ont ouvert au public les listes des donateurs, des relevés de cartes de crédit, des évaluations du personnel pour deux stagiaires, et une demande de passeport américain, a rapporté *The Daily Progress*.
<http://www2.dailyprogress.com/news/2012/oct/17/breached-confidential-selc-files-wide-ranging-ar-2291667/>

Les documents du mouvement scout détaillant les abus sexuels suspectés ou confirmé des scouts par des chefs scouts et autres bénévoles, entre 1965 et 1985, ont été rendus publics par décision de justice à mi-octobre. Le tribunal de l'État de l'Oregon avait décidé que les noms des victimes et de ceux qui avaient signalé l'abus devaient être expurgés avant que les six cartons de documents soient mis à la disposition du public, mais les noms des agresseurs ont été communiqués. Partout aux Etats-Unis, les médias ont immédiatement commencé à publier les noms des auteurs présumés vivant dans la région. Dans un cas, l'avocat du gouvernement du comté de la Caroline du Nord, où un homme dont le nom est dans les fichiers vit maintenant, a annoncé qu'il allait "examiner" le cas car il n'y a pas de limite de temps dans la loi de l'Etat sur la poursuite des abus sexuels d'enfants. http://www.huffingtonpost.com/2012/10/26/thomas-j-menghi-jr-molested-boys-scoutmaster_n_2024181.html;
<http://www.nytimes.com/2012/10/19/us/boy-scout-documents-reveal-decades-of-sexual-abuse.html?pagewanted=all>

Suite aux séquelles de l'attaque contre le complexe diplomatique américain à Benghazi, en Libye, qui continuent à être explorées, les courriels du Département d'Etat obtenus par la presse font partie de la controverse. http://www.washingtonpost.com/world/national-security/e-mails-show-state-department-named-militant-group-the-night-of-libya-attack/2012/10/24/c8ff8154-1e05-11e2-b647-bb1668e64058_story.html

Une épidémie de méningite fongique qui a entraîné 32 décès et des cas dans 19 états est attribuée à un médicament contaminé dans une pharmacie du Massachusetts. Le Département d'Etat de la Santé a publié "des centaines de pages de documents" à partir d'avril 1999, mentionnant des problèmes à la pharmacie. http://www.nytimes.com/2012/10/23/health/documents-in-meningitis-case-show-complaints-in-1999.html?_r=0

Arkansas. Les parents de trois garçons assassinés en 1993 ont intenté un procès pour avoir accès aux preuves de l'affaire. Le juge a rejeté leur demande, disant que les preuves physiques (incluant un vélo et des vêtements) n'étaient pas des *records* selon les termes de la loi étatique du Freedom of Information Act, et ne peuvent donc pas être communiquées pour que les parents les voient. http://www.necn.com/10/30/12/Ark-judge-weighs-in-on-West-Memphis-evid/landing_nation.html?&apID=f5f4820e2223451eab4c81c2776a7b01

District de Columbia. Lors d'une démonstration de l'utilisation des documents policiers et judiciaires pour contrôler la criminalité, le *Washington Post* "a passé 15 mois à analyser près de 2'300 cas de meurtre, incluant des milliers de documents de la police et des dossiers judiciaires, afin de déterminer comment ils ont été traités quand, et s'ils ont passé par le système juridique".

http://www.washingtonpost.com/investigations/as-dc-homicides-decline-murder-still-a-stubborn-crime-to-solve-and-prosecute/2012/10/13/e19132a2-fc23-11e1-a31e-804fccb658f9_story.html

Publications et annonces.

Les actes du congrès international de 2010 «Archives sans frontières » qui s'est tenu à La Haye, Pays-Bas, ont été publiés. Le volume contient 32 contributions d'archivistes de nombreux pays, en anglais ou en espagnol (des résumés dans les deux langues sont inclus). Le livre peut être commandé sur le site http://www.vvbad.be/awb_en.

Demandez H. van Engen, G. Janssens, G. Kwanten, K.M. Pompe (ed.), *Archives without Borders/Archivos sin Fronteras*. Proceedings of the International Congress in The Hague, August 30-31, 2010/Actas del Congreso Internacional en La Haya, 30-31 de agosto, 2010. Archiefkunde 12 (Antwerp/Amberes 2012).

L'Université de Toronto a lancé un appel à communications pour la Conférence universitaire internationale sur la recherche sur l'Holocauste, qui se tiendra les 6-7 octobre, 2013. La conférence coïncidera avec la réunion du Groupe de travail pour la coopération internationale en matière de sensibilisation, de commémoration et de recherche (ITF), une organisation inter-gouvernementale créée en 1998 et qui se réunira à Toronto, sous la présidence du gouvernement du Canada. Les propositions de communication (maximum 300 mots) et un bref curriculum vitae (max. 2 pages) doivent être envoyés à Elizabeth McCann (elizabeth.mccann@cic.gc.ca) avant le 30 avril 2013.

L'Institut d'études historiques de l'Université du Texas à Austin a annoncé que son thème 2013-14 sera « Les traumatismes et la transformation sociale ». L'Institut cherche des propositions pour analyser l'«étude historique des traumatismes», puisant dans les domaines des « droits de l'homme, la psychanalyse, les études de la mémoire, sociologie, anthropologie, cognitive, neurosciences et sémiotique ». La date limite des candidatures est le 15 janvier 2013. Pour plus d'informations, voir <http://www.utexas.edu/cola/insts/historicalstudies/bourses/resident-fellows.php>

* * * * *

Partagez l'information avec nous ! trudy@trudypeterson.com ou j.boel@UNESCO.org
Pour vous abonner au bulletin, entrez les informations requises sur le formulaire que vous trouverez sur cet URL: http://www.unesco.org/archives/hrgnews/hrg3_042010.php

Les numéros précédents du bulletin se trouvent en ligne sur <http://www.ica.org/12315/hrwg-newsletter/list-of-hrwg-newsletters.html> et <http://128.121.10.98/coe/main.jsp?smd=2&nid=569829>, ainsi que sur le site de l'UNESCO.

(traduction française : Cristina Bianchi)